Image not found or type unknown

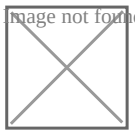

une décision définitive de justice reste-t-elle publique ?

Par **trestraou**, le **01/08/2009** à **15:23**

Bonjour,

Une décision [s]définitive[/s] de justice reste-t-elle publique ? Et pour combien de temps ?
Par exemple, peut-on écrire sur un blog :
"Monsieur X (en citant le vrai nom) a été condamné le 10 juillet 2009 par le tribunal de... à la peine de...pour escroquerie envers les ASSEDIC" ?

Merci pour votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés